

Réponses de Gazifère Inc.
aux
Demandes de renseignements du GRAME

**Demande de fermeture réglementaire des livres pour la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, demande d'approbation du plan d'approvisionnement de Gazifère Inc. et demande de modification de ses tarifs à compter du 1er janvier 2009
(R-3665-2008, phase 2)**

1 PROGRAMMES DU PGEE

Préambule

Programme thermostat programmable

Retrait du volet location/marché de la nouvelle construction

Tel que déjà mentionné, le volet nouvelle construction a fait l'objet d'un sondage afin de vérifier notamment la tendance des clients à installer eux-mêmes ou à faire installer un thermostat programmable, étant donné que le thermostat conventionnel est la norme dans ce marché. Le taux d'opportunisme identifié à 76,9 % confirme la nécessité d'abandonner ce volet du programme.

Référence : B-11-GI-17, doc.1, page 20

Retrait du volet achat

Les clients ayant reçu un thermostat programmable lors de l'achat d'un générateur d'air chaud ont également été évalués par le biais d'un sondage. Gazifère voulait vérifier dans quelle proportion les clients qui ont acquis un nouvel appareil auraient installé à leurs frais un thermostat programmable s'ils n'en avaient pas reçu un lors de l'installation de l'appareil. Le résultat du sondage démontre un taux d'opportunisme de 93,3 % ce qui confirme qu'il n'est pas nécessaire d'offrir un incitatif. Gazifère propose donc le retrait du volet achat du programme de Thermostats programmables pour 2009.

Référence : B-11-GI-17, doc.1, page 21

Demandes

- 1.1 Au lieu du retrait pur et simple de ces volets - *volet achat et volet location/marché de la nouvelle construction*- pour lequel Gazifère offrait gratuitement un thermostat programmable, avez-vous envisagé une aide de nature simplement incitative qui permettrait d'assurer la continuité de ce programme et de conserver une visibilité de nature promotionnelle ?

Réponse 1.1 :

Gazifère continuera systématiquement d'installer un thermostat programmable chez la clientèle de la nouvelle construction qui loue leur appareil de chauffage. Ainsi, les économies d'énergie seront effectives mais non comptabilisées, étant donné la demande de la Régie à Gazifère de retirer ce programme du PGEÉ à compter du dossier tarifaire 2009, tel qu'indiqué à la page 32 de la décision D-2007-103. Le taux d'opportunité élevé de 76,9 % est venu confirmer la décision de retirer le programme.

Notez que Gazifère n'offre plus gratuitement le thermostat programmable à l'achat d'un générateur d'air chaud. Depuis 2008, Gazifère offre une remise additionnelle de 40 \$ à l'achat d'un thermostat programmable lors de l'achat d'un générateur d'air chaud certifié Energy Star. Le résultat du sondage démontre un taux d'opportunité de 93,3 % pour le volet achat, ce qui confirme qu'il n'est plus nécessaire d'offrir un incitatif. Ce fort taux reflète le fait que les participants auraient tout de même mis en place un thermostat programmable qu'il y ait ou non un incitatif financier. Gazifère va continuer d'informer ses clients qui n'auraient pas encore un thermostat programmable de son offre d'installation disponible lors de l'entretien de leur appareil ou d'un appel de service.

- 1.2 Quel est l'ordre de grandeur de l'aide qui pourrait être à la fois suffisante pour maintenir l'intérêt des participants, sans constituer un non sens d'un point de vue du taux d'opportunité observé?

Réponse 1.2 :

Gazifère ne croit pas pertinent de faire des calculs pour établir une nouvelle aide financière étant donné la demande de la Régie de retirer ce programme du PGEÉ à compter du dossier tarifaire 2009 pour le volet nouvelle construction et la décision de Gazifère de retirer le volet achat en raison du haut taux d'opportunité observé.

- 1.3 Pourriez-vous envisager une aide de 10 %, 15 % ou 25 % du coût ? En termes monétaires, pouvez-vous identifier les budgets correspondant à ces aides pour chacun de ces volets - *volet achat et volet location/marché de la nouvelle construction* ?

Réponse 1.3 :

Voir réponse à la question 1.2.

Préambule

Retrait du volet Thermostat gratuit à l'achat d'un générateur d'air chaud :

Aide financière

Par rapport au PGEÉ 2008, Gazifère a dû hausser son aide financière à 44 \$ pour tous les volets afin de compenser la hausse des coûts liés à l'installation de cette mesure. Par conséquent, il y a eu aussi une modification au niveau de la contribution du participant qui est passée à 44 \$ afin de respecter la décision D-2006-158 qui stipule que 50 % des frais doivent être assumés par le client.

Référence : B-11-GI-17, doc.1, page 21

- 1.4 Concernant la proposition de Gazifère de retirer le volet Thermostat gratuit à l'achat d'un générateur d'air chaud, pourriez-vous envisager une option telle qu'une aide correspondant à 50% des frais au lieu du retrait complet du programme ?

Réponse 1.4 :

Voir 2^e paragraphe de la réponse à la question 1.1.

- 1.5 Pourriez-vous envisager un retrait progressif de ce volet sur deux ans ou trois ans afin de maintenir une continuité dans la promotion de ce volet et afin d'être en mesure d'évaluer l'impact du retrait progressif de ce volet sur l'installation de thermostats programmables par la clientèle qui procède à l'achat d'un générateur d'air chaud ?

Réponse 1.5 :

Gazifère a procédé à l'évaluation des différents volets de son programme Thermostats programmables dans le but de déterminer s'il y a lieu de le maintenir, de l'améliorer ou de le retirer. À la lumière des résultats de cette évaluation, Gazifère juge que le retrait immédiat de ce volet est souhaitable.

- 1.6 De votre avis, le volet Thermostat gratuit à l'achat d'un générateur d'air chaud constitue-t-il une sorte d'incitatif promotionnel à l'achat d'un générateur d'air chaud ? Le retrait du thermostat programmable est-il souhaitable ?

Réponse 1.6:

Tel que mentionné en réponse à la question 1.1, Gazifère n'offre plus gratuitement le thermostat programmable à l'achat d'un générateur d'air chaud. Depuis 2008, Gazifère offre une remise additionnelle de 40 \$ à l'achat d'un thermostat programmable lors de l'achat d'un générateur d'air chaud certifié Energy Star. Gazifère ne croit pas que la remise additionnelle de 40 \$ offerte à l'achat d'un thermostat programmable constitue un incitatif à l'achat d'un générateur d'air chaud étant donné le coût élevé d'un tel appareil.

Le retrait du thermostat programmable est souhaitable étant donné le taux d'opportunisme de 93,3%.

1.7 Ce volet pourrait-il simplement être incorporé au programme visant l'achat d'un générateur d'air chaud ?

Réponse 1.7 :

Il y était incorporé avant son retrait (voir description du programme de l'an passé dans le dossier R-3637-2007, à la pièce GI-16, document 1, pages 19 et 20).

2 LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC : CIBLE D'ÉCONOMIES CUMULATIVES À L'HORIZON 2015

Références

Le présent document constitue le Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) 2009 de Gazifère couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2009. Selon les prévisions, les économies totales de gaz naturel atteindront 558 309 mètres cubes (m³) au cours de cette période.

Référence : B-11-GI-17, page 4

Et

Approvisionnement gaziers
10³m³

	2009	2010	2011
Résidentiel	64,884	66,562	68,240
Commercial	62,489	62,735	62,981
Industriel	27,103	27,103	27,103
	154,476	156,400	158,324
PGEE (1) -Résidentiel	4,072	4,505	4,939
PGEE (1) -Commercial	1,604	1,729	1,853
Ventes totales	<u>148,800</u>	<u>150,166</u>	<u>151,532</u>

Note (1): Réduction de volumes provenant du Plan global en efficacité énergétique depuis son introduction en 2001.

Référence : Pièce GI-13, doc. 1, page 2 de 2

Préambule

Selon l'information tirée du document « *Mettre toutes nos énergies à agir efficacement* », les cibles cumulées d'économies d'énergie du Plan d'ensemble 2007-2010 en unité d'énergie naturelle sont les suivantes pour le gaz naturel.

Années	2007-2008	2008-2009	2009-2010
m ³	24 690 096	54 584 831	85 086 264

Note : Ces cibles sont ajustées pour l'année financière du gouvernement, soit du 1er avril au 31 mars de chaque année.

Total annuel plan d'ensemble			
Électricité (GWh)	721	1 867	2 714
Gaz naturel (m ³)	24 690 096	54 584 831	85 086 264
Mazout léger (litres)	451 015	964 025	4 142 151
Mazout lourd (litres)	0	0	28 000 000
Propane (litres)	10 567	21 670	33 309
Essence (litres)	0	4 748 855	13 464 073
Diesel (litres)	0	96 915	267 762

Référence : « *Mettre toutes nos énergies à agir efficacement*, page 9

Demandes

Étant donné que la Stratégie énergétique du Québec fixait en mai 2006 la cible globale d'économie d'énergie à atteindre à l'horizon 2015 pour le gaz naturel au Québec à 350 Mm³ (net d'opportunistes), et que par ailleurs les cibles triennales d'économies d'énergie 2007-2010 ont été fixées à 85 086 264 m³ en tenant compte des périodes débutant à chaque 1er avril jusqu'au 31 mars de chaque année.

- 2.1 Pourriez-vous identifier la cible globale à atteindre par Gazifère à l'horizon 2015, incluant la portion de l'AEÉ associée à votre clientèle ? Celle-ci pourrait-elle être établie en fonction des volumes de gaz naturel distribués par les distributeurs de gaz naturel au Québec, comme la quote-part payable à l'AEÉ l'est ?

Réponse 2.1 :

Dans son PGEÉ 2008 (GI-16, document 1, page 5), Gazifère avait effectué un tel calcul. Ainsi, pour les ventes normalisées au Québec en 2005, Gazifère avait distribué 2,17 % de l'ensemble du gaz naturel au Québec. La portion identifiée à l'époque par Gazifère était de 759 500 m³ annuellement d'ici 2015 et comprenait les programmes de l'AEÉ. Les projections du PGEÉ 2008 permettaient d'envisager l'atteinte de cet objectif.

Toutefois, ce calcul avait été effectué avant l'annonce du rapatriement des programmes Éconologis, Novoclimat et Rénoclimat par l'AEÉ. Le nouveau rôle de cette dernière quant au développement et à la gestion de nouveaux programmes concernant plus d'une forme d'énergie pourrait avoir un impact majeur sur l'atteinte de cet objectif.

Pour cette raison, Gazifère croit qu'elle-même, Gaz Métro, le FEÉ et l'AEÉ doivent présentement viser l'atteinte de l'objectif de 350 millions de m³ en travaillant ensemble. De plus, à la lumière des preuves déposées récemment par Gaz Métro (environ 32,67 millions de m³ annuellement), le FEÉ (environ 4,67 millions de m³ annuellement), l'AEÉ (environ 0,27 millions de m³ annuellement) et Gazifère (environ 0,56 millions de m³ annuellement), cet objectif est atteignable si on multiplie ces projections d'économies de gaz naturel annuelles par le nombre d'années restantes d'ici 2015 et que l'on ajoute les économies réelles 2006 et 2007.

- 2.2 Étant donné que la cible d'économies cumulatives sur trois ans pour le gaz naturel représente 85 086 264 m³ et intègre les économies des PGEÉ de Gaz Métro et de Gazifère, ainsi que celles du Fonds en efficacité énergétique. Sur ce total de 85 086 264 m³ d'économies, pourriez-vous préciser quelle est la cible de Gazifère ?

Réponse 2.2 :

De ce total, la cible de Gazifère était de 2 555 550 m³. Cette cible a cependant changé à la suite du retrait des programmes de l'AEÉ et de l'évolution du PGEE de Gazifère due à l'ajout et au retrait de programmes.

La meilleure estimation des économies de gaz naturel pouvant être réalisées par Gazifère est donc, désormais, celle que l'on retrouve aux projections à la page 37, soit 558 309 m³ annuellement.

2.3 Pourriez-vous présenter cette information sous la forme d'un tableau comme celui-ci ? Celui-ci comprendrait une estimation des objectifs en économie d'énergie engendrés par l'Agence pour les programmes s'adressant à la clientèle de Gazifère.

Années	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Gazifère m ³			
Agence m ³			
Total m ³			

Réponse 2.3 :

Années	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Gazifère m ³	1 018 291	603 688	558 309
Agence m ³	80 486	175 120	175 120
Total m ³	1 098 777	778 808	733 429

Ces chiffres sont sur l'année financière de l'AEÉ, étant donné que Gazifère est sur l'année civile et que l'information demandée chevauchait deux années.

2.4 Compte tenu du transfert de certains programmes de Gazifère en cours d'année 2008, pourriez-vous préciser quelle sera la cible de Gazifère pour les années suivant celle du transfert de ces programmes et préciser celle de 2008 en fonction de ce changement ?

Réponse 2.4 :

La cible de 2008 de 760 048 m³ a été approuvée par la Régie par sa décision D-2007-135 et incluait les programmes de l'AEÉ pour toute l'année 2008. La cible de Gazifère pour 2008 est celle approuvée par la Régie, de laquelle on soustrait les économies prévues des programmes de l'AEÉ du 1^{er} avril au 31 décembre (56 153 m³), pour un total de 703 895 m³. Pour les prochaines années, la cible annuelle est de 558 309 m³.

2.5 De même, pourriez-vous présenter un tableau en identifiant vos résultats en efficacité énergétique à partir des années 2006-2007 et 2007-2008 et en incluant les prévisions pour les années subséquentes qui sont présentées la pièce GI-13, doc. 1, page 2 de 2 ?

- Ce tableau présenterait aussi le détail en fonction des deux segments de marchés résidentiel et commercial ;
- De même, ce tableau devrait tenir compte de la conciliation entre les dates dues au décalage entre l'année financière de l'Agence en efficacité énergétique (« l'AEÉ ») et celle de Gazifère ?

Réponse 2.5 :

Voir GI-25, document 1.2.

2.6 Croyez-vous que Gazifère sera en mesure d'atteindre son objectif en économies d'énergie en tenant compte de son PGEE et des programmes (s'adressant à la clientèle de Gazifère) de l'AEÉ sur l'horizon fixé par la Stratégie énergétique ?

Réponse 2.6 :

Voir 3e volet de la réponse à la question 2.1.

Plus précisément

2.7 Pourriez-vous confirmer que la part de Gazifère, via son PGEE, sera suffisante à l'horizon de la Stratégie énergétique pour couvrir sa responsabilité en tant que distributeur de gaz naturel au Québec ?

Réponse 2.7 :

Voir réponse à la question 2.1.

2.8 Si oui, pourriez-vous nous présenter une simulation de l'atteinte de ses objectifs ?

Réponse 2.8:

Voir 2e volet de la réponse 2.2.

Préambule**Quote-part et résultats du PGEÉ 2007**

Gazifère a dépensé 126 % du budget prévu pour la gestion et les communications reliées au PGEÉ. Ce dépassement qui représente 35 000 \$ s'explique principalement par la quote-part qu'a versée Gazifère à l'Agence de l'efficacité énergétique pour la période du 1er avril au 31 décembre 2007, quotepart qui n'était pas établie au moment de l'établissement du budget

Référence : Pièce GI-9, doc. 1 page 8

Demandes

- 3.1 Pouvez-vous confirmer que la quote-part payable à l'AEÉ de 35 000 \$ a été comptabilisée dans les dépenses de gestion du PGEÉ pour l'année 2007 ?

Réponse 3.1 :

Le tableau ci-dessous démontre l'allocation faite par Gazifère pour répartir la facture totale de 70 811\$ provenant de l'AEÉ qui couvrait la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008 entre le PGEÉ 2007 et le PGEÉ 2008 de Gazifère.

Ligne	Description	\$	
1	Quote-part payée à l'AEÉ en mars 2008 pour la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008	70 811	
2			
		Année 2007	Année 2008
3	% pour chacune des années selon le nombre de mois	75%	25%
4	Montant total attribué par Gazifère au prorata des mois de chacune des années respectives (ligne 2 X ligne 3)	53 108	17 703
5			
6	Montant alloué directement dans le coût des programmes suivants:		
7	- Novoclimat	16 200	11 250
8	- Évaluation énergétique	5 550	4 050
9	- Éconologis	3 120	1 680
10	Montant total alloué directement dans les programmes	24 870	16 980
11	Excédent de la quote-part alloué aux dépenses de gestion (ligne 5 - ligne 10)	28 238	723

Veillez noter que le montant de la quote-part de l'AEÉ alloué au PGEÉ 2007 de 53 108\$ a été inclus dans le tableau de suivi du PGEÉ 2007 à la pièce GI-9, document 1.1 pour des fins comparatives. Ces montants n'ont pas été comptabilisés en 2007. Gazifère a reçu la facture de l'AEÉ seulement en mars 2008. C'est à ce moment-là que le montant de 70 811\$ a été comptabilisé dans le compte de frais différés couvrant la période du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2009. Ce compte sera liquidé seulement dans le cadre de la cause tarifaire 2010.

Gazifère tient aussi à préciser que dans le préambule ci-dessus, il est mentionné que le dépassement de 35 000\$ s'explique principalement par la quote-part versée à l'AEÉ. La portion exacte de la quote-part payée à l'AEÉ qui figure dans les dépenses de gestion est de 28 238\$, tel que retrouvé dans le tableau ci-dessus, alors que 24 870\$ a été alloué aux 3 programmes de l'AEÉ.

3.2 Pourriez-vous préciser à quel moment ce montant a été disposé par Gazifère et inclus dans les dépenses ?

Réponse 3.2 :

Ce montant a été payé et inclus en mars 2008 dans le compte différé-PGEÉ (quote-part AEÉ) couvrant la période du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2009. Tel que spécifié en réponse à la question 3.1, ce compte sera liquidé et récupéré dans les tarifs de Gazifère seulement dans le cadre de la cause tarifaire 2010.

3.3 Pourriez-vous nous dire de combien Gazifère a dépassé, en % et en valeur monétaire, son budget prévu et approuvé par la Régie en 2007 sans introduire cette nouvelle variable, soit la quote-part payable à l'Agence ?

Réponse 3.3 :

Le tableau ci-dessous démontre en % et en valeur monétaire ce qu'auraient été les résultats du PGEÉ 2007 de Gazifère en excluant le montant de 28 238\$ ⁽¹⁾ relié à l'excédent de la quote-part qui a été alloué aux dépenses de gestion, tel que démontré dans la réponse à la question 3.1.

Excluant la quote-part AEÉ ⁽¹⁾			
<u>Description</u>	<u>Budget approuvé</u>	<u>Réel</u>	<u>%</u>
Total des programmes	496 384 \$	375 584 \$	76%
Tronc commun	135 000 \$	141 781 \$	105%
Grand total	631 384 \$	517 365 \$	82%

3.4 Pouvez-vous confirmer que ce traitement n'a pas été conservé pour l'année 2008 et 2009 et qu'aucun montant de la quote-part n'est pas inclus dans les budgets du PGEE de 2008 ?

Réponse 3.4 :

D'abord, les programmes de l'AEÉ sont inclus dans le PGEE 2008 qui a été approuvé par la Régie. Les contributions financières versées à l'AEÉ prévues pour chaque programme et incluses dans le budget approuvé par la Régie sont les suivantes :

Description	Budget approuvé (\$)
Novoclimat (1 185\$ par participant)	71 100\$
Rénoclimat (Type A) (150\$ par participant)	11 250\$
Éconologis (250\$ par participant)	11 250\$
Grand total	93 600\$

Aucun montant de la quote-part payable à l'AEÉ n'a été prévu dans les frais de gestion (tronc commun) du PGEE 2008, seules les montants approuvés ci-dessus font partis du PGEE 2008.

D'autre part, puisqu'en 2009 les programmes de l'AEÉ ne font plus partie du PGEE de Gazifère, aucun montant relié à la quote-part payable à l'AEÉ, n'y est inclus.

Quote-part et résultats du PGEE 2008

Référence :

- pièces B-11-GI-17, document 2, page 1 et GI-17, document 3, page 1 : et
- pièce B-11-GI-17, Doc. 1, page 34

7. QUOTE-PART VERSÉE À L'AEÉ

La quote-part versée à l'AEÉ est comptabilisée dans le compte différé – PGEÉ (quote-part AEÉ) qui couvre la période du 1er mars au 28 février et qui porte rémunération. Ce compte est liquidé une fois par année. La quote-part versée à l'AEÉ pour la période du 1er avril 2007 au 30 mars 2008 pour un montant de 70 811\$ a été payée à l'AEÉ en un seul versement au mois de mars 2008. Ce montant a été comptabilisé dans le compte différé qui portera rémunération jusqu'au 31 décembre 2009 et qui sera liquidé seulement en 2010. Les versements qui seront payés à l'AEÉ pour la période du 1er avril 2008 au 30 mars 2009 seront eux aussi comptabilisés au compte différé qui sera liquidé seulement en 2010. Gazifère prévoit payer 120 000\$ de quote-part pour cette dernière période.

Référence : B-11, GI-17, Doc. 1, page 34

Demandes

- 3.5 Puisque la quote-part versée à l'AEÉ pour la période du 1er avril 2007 au 30 mars 2008 (70 811\$) a été comptabilisée dans le compte différé qui sera liquidé seulement en 2010, comment comprendre que Gazifère ait introduit dans ses comparaisons aux tableaux des pièces GI-17, document 2, page 1 et GI-17, document 3, page 1, le montant de la quote-part payée à l'AEÉ pour les trois premiers mois de l'année 2008 en les allouant aux programmes transférés ?

Réponse 3.5 :

Tel que mentionné en réponse à la question 3.1, le montant de la quote-part que Gazifère a alloué dans les pièces GI-17, document 2, page 1 et GI-17, document 3, page 1, correspond à 17 703\$ et non à 70 811\$ pour l'année témoin 2008. Gazifère a inclus le montant de 17 703\$ dans ces pièces uniquement pour des fins comparatives. Cette quote-part couvre la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 mars 2008 et a été versée à l'AEÉ, à toutes fins pratiques, en remplacement des contributions financières par programme qui avaient été prévues et approuvées par la Régie dans cadre du PGEÉ 2008. Les pièces GI-17, documents 2 et 3 présentent un portrait sur une base d'exercice et non sur une base de caisse.

- 3.6 Pourriez-vous préciser à quoi correspondent ces montants alloués pour chacun des programmes transférés ?

Réponse 3.6 :

Voir le tableau en réponse à la question 3.1.

Préambule

Concernant les résultats des programmes en efficacité énergétique au 30 juin présentés aux pièces B-11-GI-17, document 2, page 1 et GI-17, document 3, page 1, il apparaît souhaitable de pouvoir comparer les résultats réels, pour les programmes transférés à l'Agence, en fonction des budgets prévus pour les trois mois d'existence de ces programmes. En effet, si l'on compare six mois de prévision avec 3 mois de réalisation, la valeur des comparaisons effectuées n'est pas utile.

D'autre part, il est difficile de comprendre pourquoi Gazifère a ajouté le montant de la quote-part payé à l'Agence pour ces trois premiers mois de l'année 2008 et l'a alloué aux programmes transférés l'Agence pour ces trois premier mois.

Demands

3.7 Pourriez-vous confirmer qu'aux pièces B-11-GI-17, document 2, page 1 et GI-17, document 3, aux colonnes - prévu (6 mois), le montant de la quote-part payé à l'AEÉ pour les trois premiers mois de l'année 2008 a été alloué aux programmes transférés, donc introduits à titre de valeur additionnelle dans ces pièces ?

Réponse 3.7 :

Les colonnes – prévu (6 mois) correspondent au budget approuvé par la Régie dans sa décision D-2007-130 couvrant la période de 6 mois uniquement. Tel que spécifié en réponse à la question 3.4, aucun montant additionnel provenant de la quote-part de l'AEÉ n'a été prévu dans les budgets approuvés par la Régie.

3.8 Pourriez-vous fournir une comparaison des objectifs avec les résultats en prenant en compte la valeur des prévisions sur la base de 3 mois, soit avant le transfert de ces programmes ?

Réponse 3.8 :

Voir GI-25, document 1.1.

3.9 Pourriez-vous identifier la valeur des économies d'énergie réalisées par l'Agence correspondant aux programmes transférés à celle-ci pour les trois autres mois entre 1^{er} avril et le 30 juin ?

Réponse 3.9 :

Gazifère n'est pas en mesure de fournir cette information puisque ces programmes sont sous la responsabilité de l'AEÉ à partir du 1^{er} avril 2008.

3.10 Pourriez-vous confirmer que Gazifère ne s'attribue pas les économies d'énergie de ces programmes pour lesquels elle paie une quote-part à l'AEÉ ?

Réponse 3.10 :

C'est exact. Gazifère ne s'attribue pas les économies d'énergie des programmes reliés à l'AEÉ depuis le 1^{er} avril 2008.

Quote-part et prévisions du PGEE 2009

Par rapport au PGEE 2008 approuvé par la Régie, les économies de gaz naturel diminuent de 27 % et le budget demandé à la Régie diminue quant à lui de 41 %. Le transfert des programmes à l'AEÉ est responsable de ces diminutions. Ainsi, le coût moyen des programmes d'efficacité énergétique de Gazifère est passé de 0,79\$/m³ pour le PGEE 2008 à 0,64\$/m³ pour le PGEE 2009.

Référence : B-11-GI-17, doc. 1, page 5

Pour 2009, Gazifère demande à la Régie d'approuver le budget global de 356 391 \$, lequel est composé de 156 391\$ en aide financière et de 200 000 \$ pour les coûts liés au tronc commun et aux frais d'évaluation des programmes. Ces derniers coûts sont répartis de la façon suivante:

- *Tronc commun : 165 000 \$*

- *Évaluation : 35 000 \$*

Référence : B-11, GI-17, Doc. 1, page 34

7. QUOTE-PART VERSÉE À L'AEÉ

La quote-part versée à l'AEÉ est comptabilisée dans le compte différé – PGEE (quote-part AEÉ) qui couvre la période du 1^{er} mars au 28 février et qui porte rémunération. Ce compte est liquidé une fois par année. La quote-part versée à l'AEÉ pour la période du 1^{er} avril 2007 au 30 mars 2008 pour un montant de 70 811\$ a été payée à l'AEÉ en un seul versement au mois de mars 2008. Ce montant a été comptabilisé dans le compte différé qui portera rémunération jusqu'au 31 décembre 2009 et qui sera liquidé seulement en 2010. Les versements qui seront payés à l'AEÉ pour la période du 1^{er}

avril 2008 au 30 mars 2009 seront eux aussi comptabilisés au compte différé qui sera liquidé seulement en 2010. Gazifère prévoit payer 120 000\$ de quote-part pour cette dernière période.

Référence : B-11, GI-17, Doc. 1, page 34

Demandes

3.11 Faut-il comprendre que la quote-part payable à l'AEÉ pour l'année 2007-2008 (*du 1er avril 2007 au 30 mars 2008*) n'est pas incluse dans le budget global de 200 000\$ pour l'année 2009, mais qu'elle le sera à même le budget du PGEÉ de 2010, puisque liquidée en 2010 (compte de frais différés – PGEÉ (quote-part AEÉ) ?

Réponse 3.11 :

Il n'y a aucun montant de quote-part qui est inclus dans le budget global de 200 000\$ pour l'année témoin 2009. Gazifère exclut complètement de son budget, tant celui de 2009 que celui de 2010, la quote-part payable à l'AEÉ puisqu'aucun m³ n'est associé à cette quote-part dans le PGEÉ de Gazifère.

La quote-part à l'AEÉ est traitée à l'extérieur du PGEÉ. Les montants de la quote-part pour l'année 2007-2008 ainsi que ceux pour l'année 2008-2009 seront tout simplement comptabilisés dans un compte différé - PGEÉ (quote-part AEÉ) qui sera liquidé lors de la cause tarifaire 2010, tel que mentionné à la pièce GI-17, document 1, page 33, section 7.

3.12 Veuillez confirmer que Gazifère compte également accumuler dans ce même compte la quote-part payable à l'Agence pour l'année 2008-2009 (*du 1er avril 2008 au 30 mars 2009*) et en disposer également en 2010?

Réponse 3.12 :

C'est exact.

3.13 Pourriez-vous présenter un tableau identifiant les coûts de rémunération de ce compte de frais différés – PGEÉ (quote-part AEÉ) pour 2008, 2009 et 2010 ?

Réponse 3.13 :

Le tableau ci-dessous démontre les montants qui seront accumulés dans le compte de frais différé – PGEÉ (quote-part AEÉ) qui couvrent la période du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2009 incluant les intérêts et ce, jusqu'au 31 décembre 2009. Gazifère pose l'hypothèse que les versements qui seront effectués pour la période du 1^{er} avril 2008 au 30 mars 2009 (année financière de l'AEÉ) seront les mêmes que le versement effectué par Gazifère pour la période du 1^{er} avril 2007 au 30 mars 2008.

Solde au	Montant (incluant les intérêts)
31 décembre 2008	129 770\$
31 décembre 2009	139 511\$

Le solde du compte de frais différé – PGEÉ (quote-part AEÉ) au 31 décembre 2009 sera inclus aux revenus requis de distribution de 2010.

3.14 Puisque le budget du PGEÉ de 2009 est réduit de 41 % par rapport à celui de 2008 en raison du transfert de programmes à l'AEÉ, pourriez-vous envisager disposer de la quote-part payée à l'AEÉ pour l'année 2007-2008 (du 1^{er} avril 2007 au 30 mars 2008) et ce dès 2009 ? Quel en serait l'impact sur les tarifs ?

Réponse 3.14 :

Si nous posons l'hypothèse que la quote-part payée en mars 2008 à l'AEÉ pour la période du 1^{er} avril 2007 au 30 mars 2008 pour un montant de 70 811\$ incluant les intérêts était liquidée en 2009, les revenus requis devraient être augmentés de 80 980\$, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, ayant un impact sur les tarifs de 0,4%.

Solde au	Montant (incluant les intérêts)
31 décembre 2008	75 326\$
31 décembre 2009	80 980\$

Préambule

Gazifère précise que par rapport au PGEÉ de 2008, les économies de gaz naturel du PGEÉ de 2009 diminuent de 27 % ainsi que le budget demandé à la Régie de 41 %. Gazifère précise de plus que le transfert des programmes à l'AEÉ en est responsable, ce qui réduit le coût moyen des programmes en efficacité énergétique de 0,79\$/m³ pour le PGEÉ 2008 à 0,64\$/m³ pour le PGEÉ 2009.

Demande

3.15 La réduction du budget demandé correspond-t-elle, en tout ou en partie, aux budgets qui auraient été alloués aux trois programmes transférés à l'AEÉ ?

Réponse 3.15 :

En majorité.

4 PGEÉ et résultats partiels de 2008

Suivi de la décision D-2006-58

4. RÉSULTATS PARTIELS 2008

Conformément à l'exigence de la Régie dans sa décision D-2006-58, Gazifère dépose ses résultats pour les six premiers mois de l'année témoin 2008.

TABLEAU 1 - RÉSULTATS DU PGEÉ AU 30 JUIN 2008

Économies prévues²	Économies réalisées³	Réalisées/ prévues	Budget prévu⁴	Dépenses⁵	Dépenses/ budget
342 999 m ³	368 735 m ³	108 %	287 257 \$	235 073 \$	82 %

Gazifère effectue mensuellement un suivi de ses résultats. Tous les mois, Gazifère compare les résultats obtenus pour chacun de ses programmes avec les résultats prévus à cette date ainsi qu'avec son objectif annuel. Cet exercice lui permet d'effectuer un meilleur suivi de ses prévisions et surtout de prévoir les efforts promotionnels nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

² Inclut les programmes de l'AEÉ entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008.

³ N'inclut pas les programmes de l'AEÉ entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008.

⁴ Inclut les programmes de l'AEÉ entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008.

⁵ N'inclut pas les programmes de l'AEÉ entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008.

Demandes

4.1 Pourriez-vous nous fournir un tableau excluant la période entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008 pour les programmes transférés à l'Agence, toutes les autres données restant telles qu'elles, soit plus précisément :

- **les économies prévues, en excluant** les programmes de l'AEÉ entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008 ;
- **les économies réalisées, en excluant** les programmes de l'AEÉ entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008 ;
- **le pourcentage réalisées/prévues, en excluant** les programmes de l'AEÉ entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008 ;
- **le prévu, en excluant** le budget prévu pour les programmes transférés à l'AEÉ entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008 ;
- **les dépenses réalisées, en excluant** les dépenses prévues pour les programmes transférés à l'AEÉ entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008 ;
- **le pourcentage dépenses/budget, en excluant** les programmes de l'AEÉ entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008 ;

Réponse 4.1 :

Voir GI-21, document 1.4.

Références

4.2. Par rapport aux objectifs annuels

Au 30 juin 2008, 39 % du budget total a été dépensé et 49 % des économies de gaz naturel prévues ont été atteintes. L'objectif de participation aux programmes était pour sa part à 66 % du total prévu (voir GI-17, document 3).

Référence : B-11-GI-17, doc. 1, page 13

Secteur résidentiel

Pour le secteur résidentiel, Gazifère a dépensé au 30 juin 2008, 36 % du budget prévu pour l'année. De plus, 67 % des clients prévus pour l'ensemble de l'année avaient participé aux programmes et avaient généré des économies de gaz naturel représentant 59 % du total prévu.

Référence : B-11-GI-17, doc. 1, page 14

Demandes

- 4.2 Pouvez-vous confirmer si les objectifs, tant annuels que sectoriels, présentés aux pages 13, 14 et 15 de la pièce B-11-GI-17, doc. 1, reproduits ci-dessus, comprennent, pour le secteur résidentiel, l'inclusion des résultats prévus pour les programmes transférés à l'Agence en avril 2008, entre le 1^{er} avril et le 30 juin pour ces programmes ?
- 4.3 Pouvez-vous confirmer si les objectifs, tant annuels que sectoriels, présentés aux pages 13, 14 et 15 de la pièce B-11-GI-17, doc. 1, reproduits ci-dessus, comprennent, pour le secteur résidentiel, l'inclusion des prévisions budgétaires entre le 1^{er} avril et le 30 juin pour ces programmes, sans incorporer les résultats en EÉ ?

Réponses 4.2 et 4.3:

Les références stipulées ci-dessus représentent le sommaire des résultats présentés à la pièce GI-17, document 3, page 1 de 1. Veuillez noter que la note (1) en bas de page retrouvée à cette pièce, précise que les résultats réels présentés dans ce tableau excluent les programmes de l'AEÉ entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008, alors que les prévisions incluent les programmes de l'AEÉ pour cette même période ce qui reflète le PGEE 2008 approuvé par la Régie.

- 4.4 Si les objectifs annuels présentés au 30 juin 2008, et reproduits ci-dessus, ont été calculés en fonction des prévisions, incluant les coûts des programmes de l'AEÉ entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008, sans inclure les résultats correspondants en EÉ de ces programmes, le GRAME souhaiterait que Gazifère présente les résultats complets incluant les résultats en EÉ (si disponibles) des programmes de l'Agence ou en excluant les prévisions des dépenses correspondant à ces programmes.

Réponse 4.4 :

Voir réponse à la question 4.1 ci-dessus pour les résultats excluant les programmes de l'AEÉ entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008.

5 COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES

Préambule

Évaluation et recommandation concernant la mise 1 en place d'un compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes

Depuis mars 2008, Gazifère constate une augmentation de ses activités de conversion. Ayant accès à de nouvelles données permettant de mieux cibler le marché potentiel, bénéficiant des retombées de l'augmentation des coûts du mazout combinés à plusieurs activités promotionnelles réalisées, à la fin de juin 2008, Gazifère affichait une augmentation de 53 % du nombre de conversions complétées, comparativement au nombre de conversions à la même période l'année précédente.

Devant cette situation plutôt favorable, Gazifère croit que d'imposer de nouveaux frais à sa clientèle serait déraisonnable. De ce fait, Gazifère ne soumet pas de propositions à l'égard d'un compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes dans le cadre de la présente demande.

Il est également important de souligner que l'évaluation et la recommandation de Gazifère ont tenu compte des éléments suivants :

- les nouvelles prédispositions écologiques de la population, favorisant la conversion vers le gaz naturel;*
- le coût de la molécule de gaz qui a connu une augmentation considérable en juillet 2008;*
- la nouvelle redevance versée au Fonds vert depuis février 2008 et;*
- le désavantage concurrentiel 1 actuel en faveur de l'électricité.*

Référence : GI-17, Document 6, Page 2 de 2

Demandes

5.1 De l'avis de Gazifère, la situation concurrentielle du gaz naturel est-elle favorable comparativement au mazout ?

Réponse 5.1 :

Oui, la position concurrentielle du gaz naturel est présentement favorable comparativement au mazout. Il ne s'agit pas d'un avis mais d'un fait.

5.2 De l'avis de Gazifère, les efforts qu'elle a réalisés en 2008 ont-ils favorisé l'augmentation de 53% du nombre de conversions par rapport aux conversions observées l'année précédente ?

Réponse 5.2 :

Oui. La réalisation de plusieurs activités promotionnelles, combinée à l'accès à de nouvelles données permettant de mieux cibler le marché potentiel autant que les retombées de l'augmentation des coûts du mazout ont favorisé l'augmentation du nombre de conversions en 2008.

5.3 Si Gazifère n'avait pas entrepris ces démarches grâce à son compte d'aide à la substitution d'énergie, croyez-vous que cette augmentation de 53% du nombre de conversions aurait eu lieu ?

Réponse 5.3 :

Gazifère n'a pas de compte d'aide à la substitution d'énergie et n'en fait pas la demande dans la présente cause pour les raisons présentées à la pièce GI -17, document 6.

5.4 Quel serait l'impact sur les tarifs du maintien de ce compte en considérant les frais de raccordement de ces nouveaux clients et leur participation au paiement des frais du réseau auquel ils se raccordent ?

Réponse 5.4 :

Ne s'applique pas.

5.5 Donc, quel serait l'impact de ces nouveaux clients sur les tarifs ? Est-il favorable ou non pour l'ensemble de la clientèle ? Pourriez-vous justifier la réponse fournie par des données tangibles ?

Réponse 5.5 :

Ne s'applique pas.